



Arrêté fédéral concernant le supplément Ia au budget 2017

du 31 mai 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 16 mai 2017²,
arrête:

Art. 1 Crédit supplémentaire

Pour l'année 2017, des charges de 215 000 000 de francs sont approuvées dans le compte de résultats au titre du premier supplément (2^e partie) au budget 2017 de la Confédération suisse.

Art. 2 Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 215 000 000 de francs sont approuvées dans le cadre du compte de financement pour l'année 2017.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 30 mai 2017

Le président: Ivo Bischofberger
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 31 mai 2017

Le président: Jürg Stahl
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ RS 101

² Non publié dans la FF.

